



Compte-rendu CAP des Techniciens des Services Culturels Séance du 26 juin 2015

Pour cette séance, a été nommé comme secrétaire adjoint de séance, M. LELEU Grégory (FO).

I. Approbation du Procès Verbal de la séance du 26 mars 2015

Le PV de la séance précédente du 26 mars 2015 a été approuvé à l'unanimité.

II. Examen des demandes de mouvements

Ont reçu un avis favorable :

Service d'origine	Agents	Affectations
	Bâtiments de France	
DDT 36 / Équipement	M. GERBAUD Emmanuel	DRAC Centre-Val de Loire (STAP de l'Indre)
DRAC Centre (STAP du Cher)	Mme SAUTRET Natacha	DRAC Lorraine (STAP de la Meuse)
ENSA Montpellier	M. REUS Pierre-Yves	DRAC Midi-Pyrénées (STAP du Tarn) avec changement de spécialité
DRAC Centre-Val de Loire (STAP du Loiret)	M. CARY Stéphane	DRAC Centre-Val de Loire (STAP du Cher)
	Accueil & Surveillance	
DGP (Dpt formation scientifique et technique)	Mme ROBERT Karine	Château de Fontainebleau
	Maintenance	
APHP-Hôpitaux de Paris	M. SCHALLER Eric	Musée national du Château d'Ecouen

Vos représentants des personnels ont contesté l'avis défavorable formulé par l'administration à la candidature d'un agent exerçant à la DRAC Auvergne, et qui postulait sur un poste vacant à l'ENSA de Clermont-Ferrand. La raison invoquée serait l'inadéquation du candidat avec les compétences recherchées, lesquelles portent sur la maîtrise de l'outil numérique. Or il se trouve que cet agent possède justement une panoplie étendue de l'outil informatique. Dès lors son niveau de connaissances en la matière le destine tout naturellement, avec la formation complémentaire *ad*

hoc, a être rapidement opérationnel. De plus avec la réforme territoriale qui s'annonce, laquelle se révèle anxiogène pour les personnels exerçant dans les DRAC, avec la probable suppression de postes, on se doit d'être particulièrement attentif au désir de mobilité des agents qui savent que leur propre poste de travail est sur la sellette.

L'administration a décidé de surseoir à toute décision, et s'est engagée après « enquête » à nous consulter par écrit. Pour notre part nous avons demandé à avoir des explications autrement plus convaincantes.

Nous avons également unanimement désapprouvé et dénoncé l'attitude de la BNF qui n'a retenu aucun des cinq candidats qui ont postulé sur les 3 postes mis à la vacance par l'établissement. La BNF a prétendu que les profils de ces agents, tous issus d'autres ministères ou autres administrations, ne correspondaient pas aux emplois à pourvoir. Sans être des fanatiques des détachements, la CGT a estimé que l'argument était pour le moins spécieux, car permettre à des agents de se former à leur nouveau poste fait partie des obligations de l'employeur dans le cadre de l'adaptation à une nouvelle fonction, qu'il s'agisse d'un agent estampillé MCC ou non. Jamais à court d'arguments la BNF a fait valoir que le niveau de rémunération de certains candidats serait incompatible avec les possibilités de l'établissement. La CGT se montrera vigilante à ce que des postes relevant de la catégorie B ne soient pas pourvus par des agents de catégorie C, la BNF étant coutumière du fait, au grand dam d'ailleurs des agents qui se plaignent ensuite d'avoir un piètre déroulement de carrière, et un niveau de rémunération qui ne correspond pas avec les fonctions exercées. Autant dire que la BNF préfère faire la fine bouche que de pourvoir ses postes.

III. Examens des demandes d'intégration

Ont reçu un avis favorable :

M. JEGOU Jean-Luc	ENSA de Dijon	Après détachement du Ministère de la Défense
M. DANET Guillaume	DRAC Poitou-Charentes	Après détachement du corps de Technicien d'art
M. BIZET Loïc	Cité de la Céramique Sèvres & Limoges	Après détachement du corps des Secrétaires de documentation

IV. Examens des demandes de spécialités

Ont reçu un avis favorable :

Mme LEVANTI Isabelle	Accueil & Surveillance	Bâtiments de France
M. DESTIN Patrick	Accueil & Surveillance	Maintenance

V. Attributions des réductions d'ancienneté au titre de l'année 2014

Les conditions d'attribution sont les suivantes : un agent peut recevoir une réduction d'ancienneté s'il a bénéficié d'un entretien professionnel (ce qui exclut les stagiaires, les agents radiés des cadres et les agents dont le temps de présence est inférieur à 3 mois), s'il n'est pas classé à un échelon irréductible (échelon dont la durée moyenne est égale à la durée minimum), ou s'il n'est pas classé au dernier échelon de son grade au 31 décembre 2013.

L'effectif du corps des TSCBF est de **803 agents**. Le nombre d'agents bénéficiaires d'un entretien professionnel est de 648 agents générant des droits de 618. Le total des mois de réductions à répartir est donc de 556. A la date de cette CAP, 555 fiches d'entretiens professionnels ont été reçues, soit un pourcentage de 85,65 %. Le nombre d'agents bonifiables est de 618. Le nombre d'agents bonifiés par les services est de 532.

Questions diverses :

Les organisations syndicales avaient demandé et obtenu lors de la précédente CAP que soit établie une cartographie des agents en poste dans les différents établissements et par spécialités (accueil, surveillance et magasinage, bâtiments de France et maintenance). Un point d'étape a été demandé et l'administration a confirmé qu'elle sera réalisée pour la prochaine CAP de l'automne.

Les organisations syndicales ont demandé où en était le recours aux listes complémentaires du dernier concours de TSCBF.

L'administration nous a informé que pour la filière Maintenance l'ensemble des agents reçus tant sur la liste principale que sur la liste complémentaire ont été nommés, soit 8 personnes.

Pour la filière Bâtiment de France en externe, les 7 premiers noms d'une liste complémentaire de 14 noms ont été appelés. Il y a un renoncement. Pour l'interne, les 4 premiers noms d'une liste complémentaire de 12 noms ont été appelés. Il y a un renoncement.

Toujours dans le cadre des concours nous avons demandé quand aura lieu le prochain concours ainsi que la nature des épreuves. L'ouverture dans la filière accueil et surveillance aura lieu à compter du 10/09/2015. Le retour des dossiers devra avoir lieu le 15/10/2015 au plus tard. Les épreuves écrites auront lieu en février 2016, et les oraux en juin 2016. Le nombre de postes est inconnu et fera l'objet de la publication d'un décret ultérieurement.

Les épreuves d'admissibilité seront les suivantes : 5 à 7 questions à réponse courtes et l'établissement d'un dossier technique en externe.

Les épreuves d'admission sont : en externe, une mise en situation de 10 mn et un échange avec le jury de 15 mn. En interne, l'établissement d'un dossier RAEP.

Concernant la commission de réforme qui statue sur la situation des agents en accident de travail ou en maladie professionnelle, les organisations syndicales ont souligné la difficulté pour les représentants du personnel à être retenus lors de la première session de formation du 16 juin 2015, ainsi que sur le peu d'adéquation du programme avec les besoins des personnels a formés. L'administration a reconnu ce point et indiqué qu'autant de formation que nécessaires seront mises en place.

La CGT a tenu à aborder le sujet des IAT et IFTS. La disparité dans le versement de cette prime est notable.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter vos élus

Classe normale :

Robert Ducrot

Archives nationales 01.40.27.60.00

robert.ducrot@culture.gouv.fr

Nina Hamiti

EP Louvre 01.40.20.51.72

nabahats.hamiti@louvre.fr

Classe supérieure :

Roselyne Charles-Elie-Nelson

Permanence nationale 01.40.15.51.70

roselyne.charles-elie-nelson@culture.gouv.fr

Gérard Relouzat

DAC Martinique 05.96.60.87.08

gerard.relouzat@culture.gouv.fr

Dominique Perrin

EP Fontainebleau

dominique.perrin@chateaufontainebleau.fr

Jean-Pierre Pinson

SCN Malmaison

jean-pierre.pinson@culture.gouv.fr

Classe exceptionnelle :

Hélène Murer

Mucem 04.84.35.13.57

helene.murer@mucem.fr

Alexis Paszkowski

ENSA de Nantes 02.40.59.52.59

alexis.paszkowski@nantes.archi.fr